

## Sommaire

Autorités scolaires	p. 2
Direction et secrétariat	p. 2
Ecoles – Adresses et téléphones	p. 2
Autres adresses utiles	p. 2
Numéros d'urgence	p. 2
Espace santé	p. 3
Médiation scolaire	p. 3
Devoirs accompagnés	p. 3
Assurances	p. 3
Vacances scolaires 2016-2017	p. 4
Demi-journées de congé	p. 4
Absences / dispenses	p. 4
Répartition des classes pour l'année scolaire 16/17	p. 5
Liste du corps enseignant et classes	p. 5
Règlement scolaire	p. 6
Autres règlements et code de vie	p. 7
Chemin de l'école/arrêts de bus	p. 7
Horaires des bus scolaires	p. 8
Horaires des bus scolaires pour l'école enfantine	p. 8
Suggestions pour la brochure 2017-2018	p. 9

## Autorités scolaires

### Commission scolaire

Président	<b>M. Roger Chopard</b>
Vice-présidente	<b>Mme Juliane Lab</b>
Secrétaire	<b>Mme Monique Crelier</b>
Caissière	<b>Mme Sonia Minder</b>
Membres	2 représentants par commune

## Direction et secrétariat

### Direction

Mme Nathalie Kaempf      Grand-Rue 29      2745 Grandval      032 499 90 35  
079 381 16 48  
[dirsgv@gmail.com](mailto:dirsgv@gmail.com)

### Secrétariat

Mme Monique Crelier      Grand-Rue 29      2745 Grandval      032 499 90 35  
[secretariatsgv@bluewin.ch](mailto:secretariatsgv@bluewin.ch)

## Ecoles – Adresses et téléphones

Ecole d'Eschert	La Vauche	2743 Eschert	032 493 54 72
Ecole de Belprahon	Les Grands Clos 7	2744 Belprahon	032 493 40 60
Ecole de Grandval	Grand-Rue 29	2745 Grandval	032 499 95 83
Ecole de Crémines	Rue du Collège 6	2746 Crémines	032 499 99 59
Ecole de Corcelles	Clos la Jus 27	2747 Corcelles	032 499 00 27

## Autres adresses utiles

Service psychologique pour enfants et adolescents et Service pédopsychiatrique	Rue du Moulin 2a	2740 Moutier	032 493 27 78
Hôpital du Jura bernois Médecin pédiatre Arana Alvaro	Rue Beausite 47	2740 Moutier	032 494 38 20

## Numéros d'urgence

Police urgences	<b>117</b>
Services du feu	<b>118</b>
Urgences médicales	<b>144</b>
La Main Tendue	<b>143</b>
Centre toxicologique	<b>145</b>
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	<b>147</b>



## **Vacances scolaires 2016-2017**

Automne : lu 03.10.16 – di 16.10.16  
Hiver : lu 19.12.16 – di 08.01.17  
Semaine blanche : lu 13.02.17 – di 19.02.17  
Printemps : lu 03.04.17 – di 17.04.17  
Eté : lu 03.07.17 – di 13.08.17

## **Vacances scolaires 2017-2018**

### **Jour de la rentrée : lundi 14.08.2017**

Automne (3 sem.) : lu 02.10.17 - di 22.10.17  
Hiver : lu 18.12.17 - di 07.01.18  
Semaine blanche : lu 12.02.18 - di 18.02.18  
Printemps : ve 30.03.18 - di 15.04.18  
Eté : lu 09.07.18 - di 19.08.18

Jours fériés et demi-jours de congé accordés par la commission scolaire, la direction et la DIP (année scolaire 2016-2017) :

12 septembre 2016	matin, lendemain fête du Grand Val
14 septembre 2016	matin, formation des enseignants
30 septembre 2016	après-midi, veille des vacances d'automne
16 décembre 2016	après-midi, veille des vacances d'hiver
31 mars 2017	après-midi, veille des vacances de printemps
25 avril 2017	journée entière, journée des enseignants
1 <sup>er</sup> mai 2017	journée entière, fête du travail
25 mai 2017	Ascension
26 mai 2017	journée entière, vendredi de l'Ascension
5 juin 2017	lundi de Pentecôte
30 juin 2017	après-midi, veille des vacances d'été

## **Demi-journées de congé**

Les parents ont le droit de dispenser leurs enfants de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3)

**L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard la veille du congé prévu.**

## **Absences / dispenses**

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants-es et de remplir la fiche que l'enfant recevra à son retour en classe.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant-e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE/SPP, décès dans la famille proche de l'enfant.

**Les absences pour d'autres motifs** (fête familiale ou religieuse, manifestation sportive, ...) **nécessitent une demande présentée par écrit à la direction**. Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

**Toutes les absences qui ne parviennent pas dans les délais, seront refusées.**

## Répartition des classes pour l'année scolaire 16/17

<u>Degré scolaire</u>	<u>Ecole</u>	<u>Titulaires</u>
1H/2H (EE)	Eschert	J. Baumann
1H/2H (EE)	Crémines	M. Bloesch
3H	Belprahon	A.-C. Boegli/E. Rais
4H	Crémines	C. Crelier
5H	Crémines	J. Neulomm/S. Canepa
6H	Corcelles	G. Laplace
7H	Eschert	E. Montavon
8H	Grandval	D. Krebs/I. Kaltenrieder
9H/10H/11H	Grandval	F. Chappatte/E. Rais

## Liste du corps enseignant et classes

Baumann Joëlle	EE Eschert
Bloesch Micaela	EE Crémines/4H Crémines
Boegli Anne-Catherine	3H Belprahon
Canepa Stéphanie	5H Crémines + option guitare
Chappatte Frédéric	9/10/11H Grandval
Crelier Cindy	4H Crémines
Eichenberger Silvie	3H Belprahon / 6H Corcelles / 9/10/11H Grandval + Economie familiale
Frund-Gerber Sylviane	EE Crémines
Gafner Nicole	Soutien + option flûte
Kaltenrieder Isabelle	8H Grandval / 7H Eschert / 9/10/11H Grandval
Koch Anne-Lise	5H Crémines / 6H Corcelles / ACT/TM
Krebs Dolorès	8H Grandval / 5H Crémines
Laplace Gilles	6H Corcelles / 7H Eschert / 8H Grandval / 9/10/11H Grandval

Menozzi Sylvie	4H Crémines + soutien
Montavon Edmond	7H Eschert / 9/10/11H Grandval
Neukomm Jaëlle	5H Crémines
Rais Evelyne	3H Belprahon / 9/10/11H Grandval / 6H Corcelles
Vautier Luc	Soutien / 5H Crémines / 6H Corcelles / 7H Eschert

**Les parents sont invités à prendre contact avec l'école pour toute question ou tout problème relatif à leur enfant. Les enseignants-es ainsi que la directrice se tiennent à disposition en cas de besoin.**

## **Règlement scolaire**

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact.
2. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire.
3. Les élèves quittent l'école dès la fin des cours.
4. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état.
5. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé sera remplacé par l'élève.
6. Le port de pantoufles est exigé en classe.
7. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.
8. Les téléphones portables et autres appareils électroniques en fonction ne sont pas autorisés dans le cadre scolaire et ne doivent pas être vus.
9. Chaque absence fait l'objet d'un billet d'excuse signé par les parents.
10. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
11. Les chewing-gums ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire.
12. Les vélos, les vélomoteurs, etc. doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée sur le lieu scolaire** et ne sont pas utilisés pendant les récréations. Les trottinettes ne sont pas admises dans le bus scolaire.

Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

## Autres règlements et code de vie

Un règlement de transport et un code de vie communs à toutes les classes du Grand-Val sont également en vigueur dans nos établissements scolaires. Ils sont basés sur les principes suivants :

*Moi*  
*Les autres et moi*  
*En classe*  
*Dans la cour de récréation*  
*Dans l'école*  
*Notre milieu*  
*Dans le bus scolaire*

Ces documents sont discutés en classe et signés par les élèves.

## Chemin de l'école / arrêts de bus

Le chemin de l'école de la maison jusqu'à la prise en charge par le bus est sous la responsabilité des parents. Un-e enseignant-e par école est présent-e 15 minutes avant le début des leçons.

L'attente du bus se fait aux endroits suivants :

Eschert : à Sous-la-Rive (petite cabane) ou devant l'école  
Belprahon : aux Amatennes ou devant l'école  
Grandval : **dans la cour** devant l'école  
Crémines : sur le perron de l'école, **en haut des escaliers**  
Corcelles : **dans l'enceinte** devant l'école

## Horaires des bus scolaires

	év. lu/ma			1			2	
<b>Eschert</b>	7h10	8h00	8h20	11h45	13h10	15h10	16h00	16h55
<b>Belprahon</b>	7h15	8h05	8h25	11h50	13h15	15h15	16h05	17h00
<b>Grandval</b>	7h19	8h09	8h29	11h54	13h19	15h19	16h09	17h04
<b>Crémines</b>	7h22	8h12	8h32	11h57	13h22	15h22	16h12	17h07
<b>Corcelles</b>	7h25	8h15	8h35	12h00	13h25	15h25	16h15	17h10

	Bus EE						1 év.		
<b>Corcelles</b>	7h10	8h00	8h20	11h45	13h10	15h10	16h15	16h05	17h10
<b>Crémines</b>	7h13	8h03	8h23	11h48	13h13	15h13	16h18	16h08	17h13
<b>Grandval</b>	7h16	8h06	8h26	11h51	13h16	15h16	16h21	16h11	17h16
<b>Belprahon</b>	7h20	8h10	8h30	11h55	13h20	15h20	16h25	16h15	17h20
<b>Eschert</b>	7h25	8h15		12h00	13h25	15h25	16h30	16h20	17h25

Course 1 : le mardi  
 Course 2 : le lundi et le mardi

Grandval, juin 2016  
 M.Macary

## Horaire des bus pour les élèves de l'école enfantine (1H/2H) 2016/17

Matin		Après-midi	
	<b>Aller</b>		<b>Aller</b>
<b>Corcelles</b>	8h20	<b>Corcelles</b>	13h25
<b>Crémines</b>	8h23	<b>Crémines</b>	13h28
<b>Grandval</b>	8h26	<b>Grandval</b>	13h31
<b>Belprahon</b>	8h30	<b>Belprahon</b>	13h35
<b>Eschert</b>	8h33	<b>Eschert</b>	13h40
	<b>Aller</b>		<b>Retour</b>
	<b>mercredi</b>		<b>Retour</b>
<b>Eschert</b>	8h20		<b>Eschert</b> 15h30
<b>Belprahon</b>	8h25		<b>Belprahon</b> 15h35
<b>Grandval</b>	8h29		<b>Grandval</b> 15h39
<b>Crémines</b>	8h32		<b>Crémines</b> 15h42
<b>Corcelles</b>	8h35		<b>Corcelles</b> 15h45
<b>Crémines</b>	8h38		<b>Retour</b>
			<b>mardi</b>
			<b>Eschert</b> 16h00
			<b>Belprahon</b> 16h05
			<b>Grandval</b> 16h09
			<b>Crémines</b> 16h12
			<b>Corcelles</b> 16h15

Grandval, juin 2016  
 M.Macary



**Suggestions pour la brochure 2017-2018**

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2017-2018 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2017.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....